

*Initiatives ministérielles*

prises particulières ou des gouvernements locaux. Voilà qui démontre son échec à cet égard.

L'autre aspect que je désire soulever, monsieur le Président, est celui que le député de Skeena a porté la semaine dernière à l'attention de la Chambre. Il s'agit évidemment de la décision du gouvernement d'exonérer le projet que l'Alcan envisage pour la Colombie-Britannique du processus fédéral d'évaluation environnementale. Le sujet ne manque pas d'intérêt. Comme il existe certains documents, vous pourrez constater en l'occurrence les tentatives de dérobades du gouvernement.

Comme en fait foi le hansard du 30 mai 1990 à la page 12047, j'ai demandé au ministre des Forêts qui s'était levé pour répondre si le gouvernement entendait procéder à l'examen complet des projets de l'Alcan, ainsi que le premier ministre l'avait promis au cours de la campagne électorale de 1984. Le ministre—j'ignore s'il faut lui en tenir rigueur, mais il n'est pas là aujourd'hui pas plus qu'il n'était à son ministère—m'a alors répondu ce qui suit:

Une évaluation des impacts a évidemment été effectuée au moment où la nouvelle entente a été conclue.

• (1820)

Or, nous avons appris que vendredi il y a deux semaines, le gouvernement avait décidé d'exempter ce projet du processus fédéral d'évaluation environnementale. Que faut-il en déduire? Une évaluation a-t-elle eu lieu ou non? Le gouvernement craindrait-il trop de poursuivre son évaluation environnementale parce qu'il sait que les résultats risquent en grande partie d'être portés à la connaissance des Canadiens? Les témoins devraient témoigner sous serment, de sorte que toutes les parties intéressées auraient l'occasion d'étudier ce projet.

Aujourd'hui, relativement à des propos tenus à la Chambre des communes le 27 juin, et comme suite à une question de privilège dont le député a saisi la présidence à l'issue de la période des questions, la présidence devrait communiquer à la Chambre ses conclusions relativement à la question de privilège du député de Skeena. Je vous recommande de lire le passage, à la page 13173 du hansard, où l'on demande au gouvernement s'il a l'intention de modifier ou de réviser les lignes directrices concernant le processus d'évaluation environnementale pendant que le projet de loi C-78 est à l'étude.

Je sais que le président de la Chambre nous fera rapport à ce sujet. Si ce n'est pas le jargon technique utilisé dans l'accord conclu à la Chambre qui est remis en question, c'est certainement l'esprit de l'entente que n'a pas respecté le gouvernement en exemptant le projet Alcan de l'accord conclu à la Chambre le 27 juin dernier. J'ai hâte d'attendre cette décision des plus importantes. En fait, la décision prise par le ministre des Pêches vendredi, il y a deux semaines, constitue peut-être un outrage au Parlement. D'ailleurs, en promettant de ne rien faire pendant le débat sur le projet de loi C-78, c'est peut-être du mépris qu'on a témoigné envers l'accord conclu à la Chambre.

Pourquoi ce projet est-il si important? Il ne date pourtant pas d'hier. Pour ceux qui ne se trouvaient pas dans le nord de la Colombie-Britannique au cours de la campagne électorale fédérale de 1984, lorsque cette question a été soulevée, je dirai que je ne me rappelle pas avoir rencontré, pendant la campagne électorale, le ministre provincial de l'Environnement, qui critique aujourd'hui les fonctionnaires fédéraux à ce sujet. À cette époque, une décision cruciale a été prise. Le Nouveau Parti démocratique a été le seul parti à exiger une évaluation environnementale complète et le financement des intervenants.

Mais il y a eu la victoire des conservateurs en 1984, avec la bénédiction à l'époque du Parti libéral, qui n'appuyait pas le financement des intervenants. Sa position a peut-être changé depuis, c'est à espérer. On est revenu au débat sur le genre de conséquences qu'aura ce projet sur la rivière Nechako, qui se jette dans le Fraser.

Permettez-moi de vous citer un extrait du numéro du 4 juin 1990 d'une publication intitulée *British Columbia Report*. Probablement peu de députés néo-démocrates sont abonnés à cette revue, qui n'est probablement pas affiliée au groupe de recherche du NPD. À lui seul, le titre vous donne une idée du ton de l'article. «Gigantesque fief privé d'Alcan—On nous vole notre rivière, accusent des habitants amers». On dit dans l'article:

Le débit à Prince George baissera encore et ne s'établira plus qu'à 50 p. 100 du niveau enregistré avant 1950.

Tout cela survient après l'accord que le gouvernement a signé il y a quelques années. Aujourd'hui, on décide d'exempter tout ce gigantesque projet du processus d'examen et d'évaluation environnementale. L'article